



DCM DU 30 MARS 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.067

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 035-213501521-20230330-2023_067-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 30 mars**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 24 mars 2023 - **Date d'affichage** : 6 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

21 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Sophie CARADEC.

8 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Maëva AMELOT.

7 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Laëtitia NOËL), Mme Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale des dernières décisions prises par délégation du Conseil Municipal conformément à l'art. L-2122-22 du C.G.C.T.

1 - Déclarations d'intention d'aliéner : Non-exercice du droit de préemption sur les immeubles suivants :

DEC.2023.050 - Renonciation préemption 4 rue Denis Papin, parcelles BB 209, 208, 207, 206, 205, 204, 203, 202 et appartenant à la SCI L'ARIANCON

DEC.2023.052 - Renonciation préemption 1 rue Louis Forton, parcelle AZ 391 et appartenant à Monsieur Christophe BOUVIER

DEC.2023.053 - Renonciation préemption La Prairie, parcelle AY 284 et appartenant à la CC Liffré-Cormier Communauté

DEC.2023.058 - Renonciation préemption 19 rue Bernard Hinault, parcelle BM 319 et appartenant à Monsieur GARRY Emmanuel

DEC.2023.059 - Renonciation préemption 2 rue François Arago, ZA Beaugé II, parcelle AX 72 et appartenant à Madame MASSIN Melissa et Monsieur MASSIN Florian

DEC.2023.060 - Renonciation préemption 1 avenue Général de Gaulle, parcelle BD 266 et appartenant à Monsieur BOUCAUD Anthony

DEC.2023.061 - Renonciation préemption 2bis rue Jean Bart, parcelles BB 42 et BB 44 et appartenant à HAUVESPRE Marie-Annick

DEC.2023.062 - Renonciation préemption 2bis rue Jean Bart, parcelles BB 42, BB 43 et BB 44 et appartenant à HAUVESPRE Marie-Annick

DEC.2023.063 - Renonciation préemption 28 rue Colette Besson, parcelle BM 626 et appartenant à CHOINE Angélique

DEC.2023.064 - Renonciation préemption 7 rue de la Guérinais, parcelle BL 109 et appartenant à TRAVERS Jean-Pierre et ROUXEL Jocelyne

2 - Décisions :

DEC.2023.054 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un espace public pour la création d'un site de compostage collectif au Parc de la Guérinais

DEC.2023.055 - Avenant n°3 au contrat de location n°2 au profit de BEDEL DEPANNAGE pour le local B, 6 rue Ampère

DEC.2023.056 - Encaissement d'une somme de **300 €** correspondant à la vente sur Agorastore d'une ponceuse à parquet.

DEC.2023.057 - Encaissement d'une somme de **621 782,52 €**, versée par la SMACL, et correspondant au solde du montant total des dommages liés au sinistre incendie de l'école Jules Ferry survenu le 17/04/2020.

Le montant total des dommages a été arrêté par M. VILLA, expert du cabinet UESA pour la SMACL, à 1 045 480 €. De ce montant ont été déduits les règlements déjà effectués, soit directement aux entreprises, soit au bénéfice de la Commune.

3 - Marchés passés par délégation :

Marchés passés par le biais du SCA de Lamballe, conformément à la convention de mandat signé avec eux pour la passation de marchés publics de fournitures et services

Le SCA a lancé de nouvelles consultations d'entreprises en vue de l'attribution d'accords-cadres multi-attributaires pour les fournitures de bureau et scolaires, et mobilier (*marchés couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2025*).

Les accords-cadres ont été attribués aux entreprises suivantes :

Fournitures de bureau et scolaires, et mobilier (B005/2023) Lot 1 : Fournitures de bureau, papier et consommables informatiques	FIDUCIAL BUREAUTIQUE 28bis avenue du Baron Lacrosse Guesnou - 29803 BREST
	LACOSTE 15 allée de la Sariette - ZA St Louis - 84250 LE THOR
	LYRECO Rue Alphonse Terroir - 59584 MARLY CEDEX
Fournitures de bureau et scolaires, et mobilier (B005/2023) Lot 2 : Fournitures de mobilier	MOBIDECOR 26 avenue de Saint-Marcellin - 42160 BONSON
	LACOSTE 15 allée de la Sariette - ZA St Louis - 84250 LE THOR
	MANUTAN COLLECTIVITES 143 Bd Ampère - CS 90000 - 79074 NIORT CEDEX 9

Ces accords-cadres ont été signés, pour ce qui concerne la Commune de Liffré, par M. le Maire, le 31/01/2023.

Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du restaurant scolaire Jacques Prévert (M22.044)

La collectivité a décidé d'abandonner le projet de réhabilitation et d'extension du restaurant scolaire Jacques Prévert à Liffré, tel qu'il était prévu au programme de travaux fourni lors de la consultation de maîtrise d'œuvre.

En conséquence, une **décision de résiliation** du marché correspondant a été notifiée le 16 mars 2023 au maître d'œuvre PETR Architectes, pour le motif d'intérêt général suivant : « MODIFICATION SUBSTANTIELLE DU PROJET INITIAL, tant dans le programme que dans l'économie de celui-ci »

Comme prévu à l'article 32 du CCAP, le maître d'œuvre a droit à une indemnité, dans le cadre de cette résiliation, de 4% de la part du marché restant à payer, à savoir 2 560,50 €.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ